

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER DE LA DSP ASSAINISSEMENT EXERCICE 2021



Unicité
4 Rue Alfred Kastler
14000 CAEN
Tel. 02.31.94.55.80
Fax. 02.31.94.56.16

Conseil communautaire du 01/06/23

Présentation de la DSP

■ Objet de la DSP

La gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif (collecte, transport, épuration, entretien, surveillance et renouvellement des installations).

■ Concédant

Communauté de Commune Val ès dunes

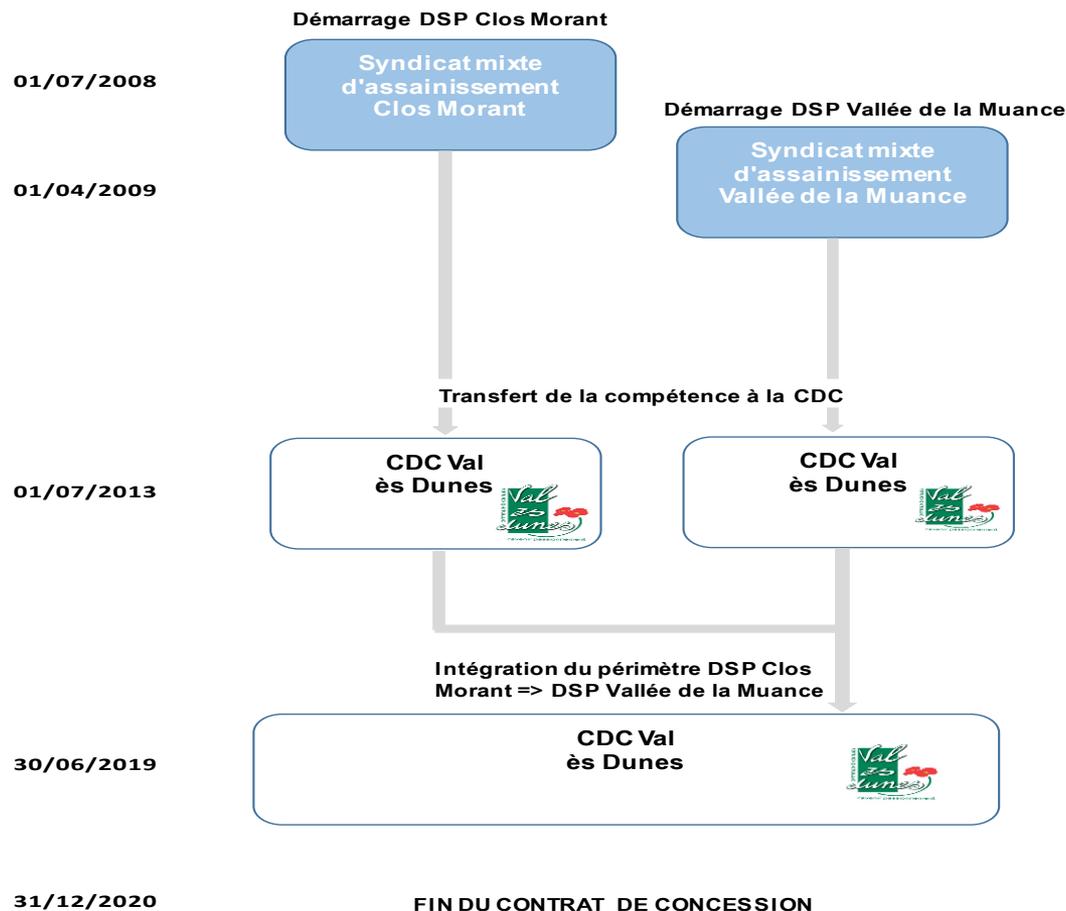
■ Concessionnaire

La société SAUR

■ Durée du contrat

14 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2034

Rappel de l'historique de la DSP



Les 2 DSP Clos Morant et Vallée de la Muance ont démarré en 2008 et 2009.

La compétence a été transférée en 2013 à la CDC.

Ces 2 DSP ont fusionné en une seule en juin 2019.

La fin du précédent contrat a eu lieu en décembre 2020.

Clauses contractuelles relatives au patrimoine

■ Spécificité du contrat de DSP

Il s'agit d'un affermage ➡ les biens de premier établissement sont financés par la collectivité. Le renouvellement, l'entretien et les réparations sont à la charge du fermier.

■ Retour gratuit de l'ensemble du patrimoine en fin de contrat

« Les biens matériels ou immatériels affectés au service, appartenant à la collectivité et mis à disposition du délégataire en début ou en cours de contrat sont **remis gratuitement à la collectivité en fin de contrat**». (article 15.03 du CDC).

■ Inventaire

Le concessionnaire doit fournir chaque année dans son rapport annuel un inventaire des biens (articles 2.02 et 15.03 du CDC).

Patrimoine de la concession

- Nature des ouvrages qui constituent le patrimoine

La DSP est constituée des équipements suivants :

DSP Assainissement

4 stations d'épuration

40 postes de relevage

6 212 branchements raccordés

118,8 kmL de réseau

Patrimoine de la concession

■ Inventaire

Le suivi comptable des biens de premier établissement est effectué par la CDC Valès Dunes depuis la reprise de la compétence assainissement en 2013.

La SAUR met à jour un inventaire technique détaillé dans lequel figurent notamment : la localisation, la date de mise en service, la propriété, des informations techniques,...

Le total des investissements s'élève à 17,7 M€ dont 2,6 M€ au titre de 2021 : travaux dans le cadre du rejet de la Dives, réhabilitation du Marais, travaux poste Moul't Bourg,...

Compte	Intitulé compte	Valeur brute au 31/12/2021	Amortissement cumulé 31/12/2021	Valeur nette comptable
203100	Frais d'étude	160 365	91 087	69 278
205100	Concessions et droits assimilés	1 700	1 700	-
211100	Terrains nus	70 992	-	70 992
213800	Autres constructions	1 750 314	301 859	1 448 455
215500	Outillage industriel	3 950	3 950	-
215620	Service assainissement	15 665 769	6 619 739	9 046 030
218800	Autres	6 040	6 040	-
		17 659 130	7 024 375	10 634 755

Patrimoine de la concession

■ Renouvellement du patrimoine concédé

La SAUR a l'obligation contractuelle de faire face au renouvellement des ouvrages.

Lors de la signature du contrat, un programme de renouvellement a été défini.

A ce titre, une provision pour renouvellement a été constituée.

En fin de contrat, le délégataire doit reverser à la collectivité le solde de la provision pour renouvellement conformément à l'article 15.06 :

« Dans l'hypothèse où le délégataire n'a pas exécuté tout ou partie du programme de renouvellement dont il a la charge, il verse à la collectivité une somme correspondant au montant des travaux non exécutés, indexé par application des clauses prévues à l'article 8.05 ».

Patrimoine de la concession

■ Provision pour renouvellement

A la signature du contrat a été annexé un fond contractuel de renouvellement à hauteur de 1,3 M€ constitué d'une liste d'équipements avec pour chacun une date prévisionnelle de renouvellement et une valeur de remplacement.

Composition du fond contractuel de renouvellement	
Travaux programmés fond contractuel de renouvellement	1 205 840
Travaux non programmés fond contractuel de renouvellement	143 533
	1 349 373

Afin de financer ce renouvellement, le concessionnaire peut prélever chaque année un montant sur les produits d'exploitation. Cette dotation est lissée sur la durée du contrat de manière à ne pas générer de fortes variations sur le résultat d'exploitation.

Patrimoine de la concession

■ Solde de la provision pour renouvellement au 31/12/2021

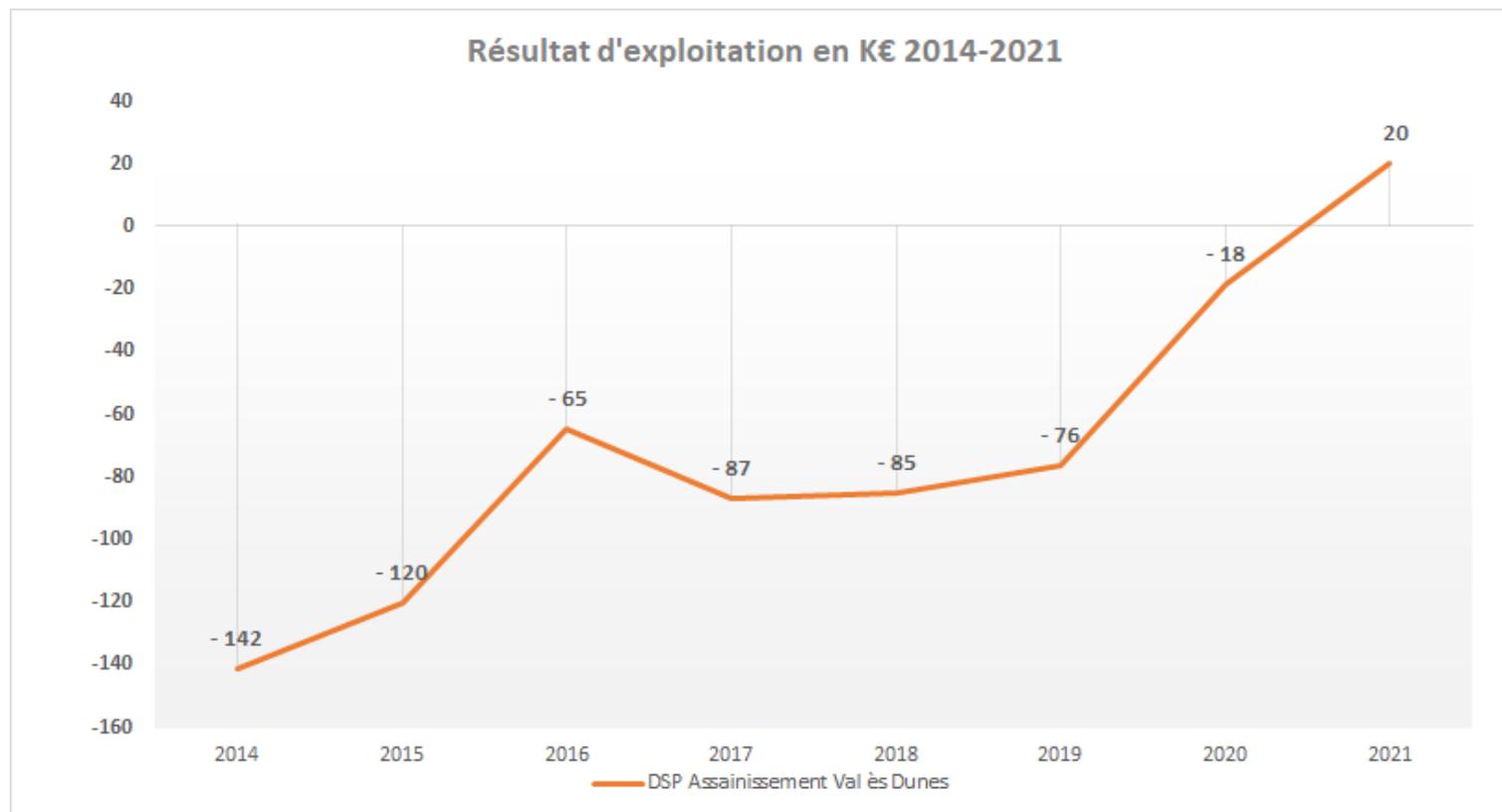
Le solde du fond de renouvellement au 31/12/2021 s'élève à +39 K€.

	Solde fond contractuel de renouvellement 31/12/21	
+	Dotation cumulée à la provision pour renouvellement	96 383
-	Travaux réalisés en cumul	- 57 592
=	Solde du fond contractuel au 31/12/2021 en €	38 791
+	Correction sur travaux réalisés (maintenance)	2 503
=	Solde fond contractuel corrigé au 31/12/2021	41 294

Les sondages sur les opérations de renouvellement réalisées sur 2021 ont permis de remonter aux informations qui figurent dans le logiciel de suivi des opérations et de remonter aux factures d'achat.

Suite à nos sondages, nous avons constaté que des travaux d'entretien et de maintenance ont généré une reprise de provision pour renouvellement pour un montant de 2,5 K€, ce qui n'est pas conforme au contrat de concession.

Rentabilité de la DSP



Pour la première fois depuis le démarrage de la concession, le compte d'exploitation de la DSP enregistre un résultat positif de +20 K€.

Synthèse rentabilité

SYNTHESE COMPTE D'EXPLOITATION DSP ASSAINISSEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA part SAUR	401	421	428	455	467	504	593	616
Autres	3	6	38	2	28	8	-	-
TOTAL CA SAUR	404	427	466	456	495	511	593	616
Personnel	119	127	121	121	117	121	109	109
Sous-traitance	81	79	82	86	82	101	107	89
Electricité	79	79	79	68	79	70	93	91
Charges de renouvellement	137	127	109	116	135	116	102	114
Frais de contrôle	10	13	10	14	15	14	17	-
Contribution services centraux	27	32	36	35	44	57	71	80
Autres charges (assurances, locaux,...)	92	91	93	104	107	108	112	113
TOTAL CHARGES	546	547	531	543	580	588	611	596
RESULTAT	- 142	- 120	- 65	- 87	- 85	- 76	- 18	20

Le chiffre d'affaires facturé par la SAUR permet pour la première fois en 2021 d'atteindre l'équilibre.

Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires

La facturation aux abonnés est constituée de 2 composantes :

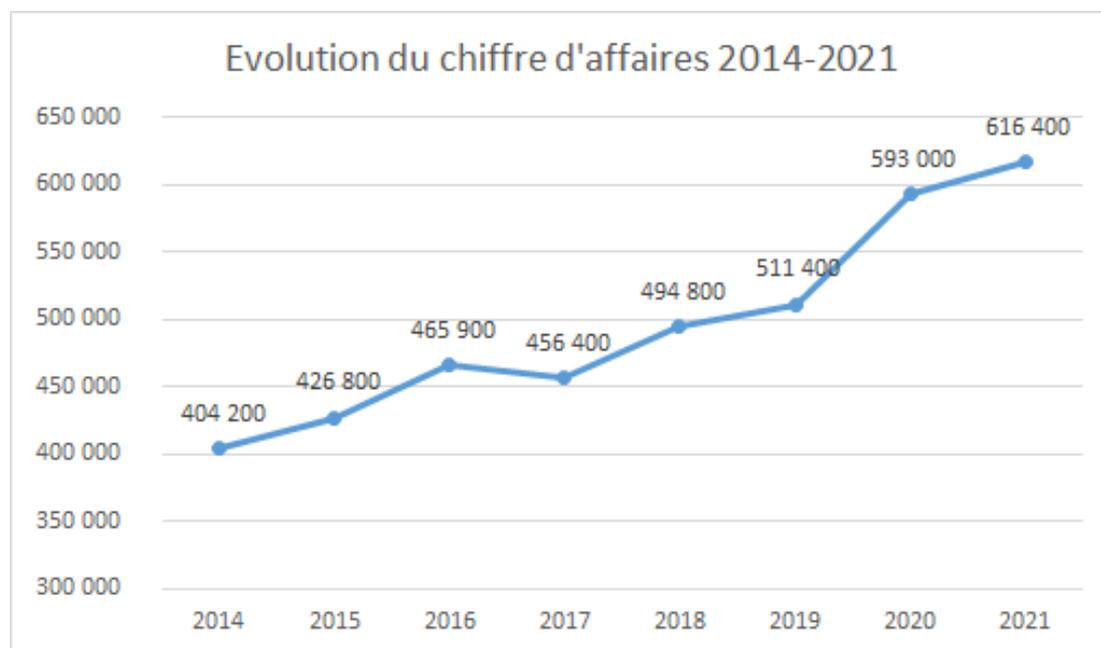
- l'abonnement qui dépend du nombre d'utilisateurs,
- la consommation qui dépend du nombre de m³ d'eaux usées traitées.

Sur cette redevance d'assainissement, une part revient au délégataire et une part à la CDC et à l'agence de l'eau.

Analyse Chiffre d'affaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% 2020/2021
Nombre d'utilisateurs	5 146	5 327	5 438	5 588	5 724	5 813	6 033	6 212	3%
Quantité M3 traités	457 343	507 877	520 653	537 974	526 332	535 316	574 799	586 012	2%
Chiffre d'affaires SAUR en €	404 200	426 800	465 900	456 400	494 800	511 400	593 000	616 400	4%

Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires

Depuis 2014, le CA du concessionnaire a progressé de +52% et s'établit en 2021 à 616K€, en progression de +23 K€ par rapport à 2020.

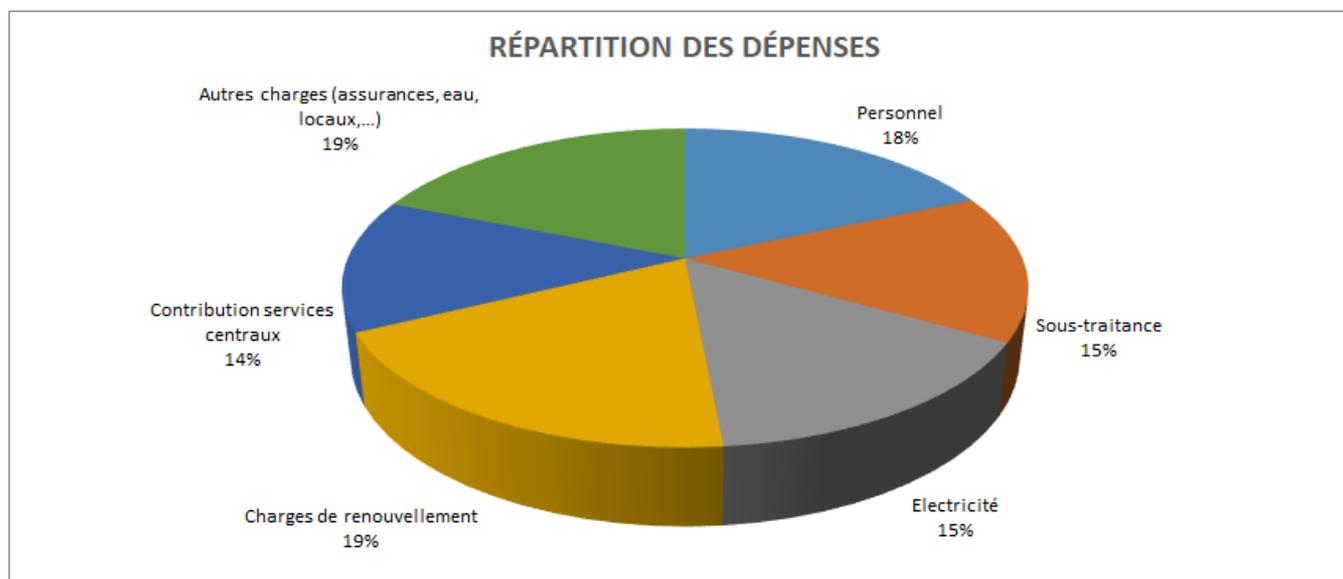


Décomposition des charges

Les principaux postes de charges sont :

- les charges de personnel,
- la sous-traitance,
- l'électricité,
- les charges de renouvellement.

Ces 4 postes représentent à eux seuls environ 66% du total des dépenses.



Décomposition des charges

- Les charges de personnel (109 K€ en 2021 contre 109 K€ en 2020)

Elles correspondent aux heures de main d'œuvre relatives au pilotage de l'installation, aux interventions ponctuelles, à l'entretien et au renouvellement, au débouchage et aux réparations...

Suivi charges de personnel	2021	2020	2019	2018	2017	Var %
Charges de personnel en €	109 300	108 523	121 300	117 100	121 300	0.72%
Nombre d'heures affectées	1 617	1 943	3 016	2 223	2 216	-16.77%
Taux horaire	68	56	40	53	55	21.00%
Nombre d'ETP	1.01	1.21	1.89	1.39	1.38	

On constate que les charges de personnel sont identiques à 2020 malgré une diminution des heures affectées à la DSP (1 617h contre 1 943h). Cette baisse s'explique par la diminution du temps consacré au contrôle et à l'inspection du réseau (-230h).

Décomposition des charges

- La sous-traitance (89 K€ en 2021 contre 107 K€ en 2020, soit -18 K€)

Des prestataires extérieurs sont sollicités notamment pour le traitement des boues, le nettoyage des espaces verts.

Des prestations internes d'hydrocurage sont réalisées par un service interne au sein de la SAUR afin de mutualiser les coûts.

On constate un retour à la normale du volume de sous-traitance.

- Contribution des services centraux (80 K€ en 2021 contre 71 K€ en 2020, soit +9 K€)

Ces charges indirectes correspondent à des dépenses relatives aux services supports (ressources humaines, finance, informatique, communication, recherche et développement).

On peut noter que ces charges ont plus que doublé en 4 ans puisqu'elles représentaient 35 K€ en 2017.

Ce poste a fait l'objet de questions sur le calcul (clés de répartition, assiettes,...). A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse.

Décomposition des charges

- Les charges de renouvellement (en hausse de +12 K€ soit 114 K€ en 2021 contre 102 K€ en 2020)

Elles sont constituées :

- de la dotation à la provision pour renouvellement (qui est calculée en fonction du programme de renouvellement)
- de la charge de renouvellement pour garantie de continuité de service qui correspond au renouvellement non prévu contractuellement ainsi qu'à l'entretien courant.

Cette hausse s'explique par le fait que la charge de renouvellement de 2021 correspond au nouveau programme contractuel de renouvellement.

Analyse du réalisé par rapport au budget prévisionnel

COMPTE D'EXPLOITATION DSP SAUR	Réalisé 2021	Prévi	Ecart	
TOTAL PRODUITS	616	598		18
Personnel + équipe spécialisée	109	179	-	70
Sous-traitance	89	114	-	25
Produits de traitement	22	29	-	7
Analyses	3	3		0
Energie électrique	91	88		3
Autres dépenses d'exploitation (dont info, locaux,...)	73	30		43
Contribution services centraux	80	42		38
Frais de contrôle (3%)	-			-
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	5	6	-	1
Charges investissement domaine privé	6	5		1
Pertes sur créances irrécouvrables	3			3
	-			-
Charges de renouvellement	114	96		18
TOTAL CHARGES	596	592		4
RESULTAT	20	6		14

Le rapprochement du prévisionnel avec le réalisé 2021 a permis de mettre en évidence des écarts significatifs sur certaines lignes du compte d'exploitation pour lesquels aucune explication ne nous a été fournie. L'analyse de ces écarts fera l'objet d'un approfondissement lors du prochain contrôle.

Conclusion

- Dans le cadre du contrôle annuel, le Concessionnaire a communiqué un certain nombre de documents de gestion et pièces comptables.
- Le Concessionnaire fournit un inventaire technique qui recense les ouvrages. L'inventaire comptable est réalisé par la collectivité car elle finance les travaux de 1^{er} établissement alors que le concessionnaire finance les renouvellements.
- Un programme de renouvellement a été défini lors du renouvellement du contrat de concession. Un suivi annuel de ce programme figure dans le compte-rendu annuel du concessionnaire. Des dépenses de gros entretien et de renouvellement à hauteur de 57,5 K€ ont été réalisés (dont 2,5 K€ pourraient être réaffectés car ils correspondent à de l'entretien courant).
- La DSP présente un résultat légèrement positif (+20 K€) pour la première fois en 2021.
- Le solde de la provision pour renouvellement sur l'ancien contrat d'un montant de 50 K€ a été restitué à la collectivité.